

Retraite • Prévoyance • Épargne • Action sociale • Santé

---

# Des garanties pour toute **une vie**



Vauban   
Humanis

une marque du groupe Humanis

**Retraite,  
Prévoyance,  
Épargne,  
Action sociale,  
Santé...**

## **Vauban Humanis** vous accompagne à toutes les étapes de votre vie.

**Vous êtes en activité professionnelle ou retraité, particulier ou salarié, travailleur indépendant ou entrepreneur : Vauban Humanis met toute son expertise à votre disposition pour vous faire bénéficier des meilleures garanties et vous permettre de profiter de la vie en toute sérénité.**

**À chaque événement de la vie, professionnel ou familial, il est important de faire le point sur votre protection pour s'assurer que vos garanties sont bien ajustées.**

**Vous retrouverez dans ce guide les solutions Vauban Humanis adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches.**

**Lisez-le, partagez-le...  
et contactez-nous !**

**N°Azur 0 810 82 82 26**

prix appel local

**Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h**

# Sommaire

• <b>Optimiser sa couverture santé</b>	<b>4</b>
• Des garanties adaptées	
• <b>Préparer l'avenir</b>	<b>7</b>
• Faire plaisir à son entourage	7
• Développer son épargne	8
• S'assurer un revenu régulier	10
• <b>Protéger son foyer</b>	<b>11</b>
• Prévoir en cas de coup dur	11
• Préserver son patrimoine	12
• <b>Assurer son habitation</b>	<b>14</b>
• Choisir la tranquillité	
• <b>L'Action sociale à vos côtés</b>	<b>15</b>



## Vauban Humanis, acteur majeur de la protection sociale

Notre signature “Une solidarité d’avance” traduit notre démarche permanente d’accompagnement et d’innovation auprès des particuliers, des entreprises et de leurs salariés. Acteur de l’économie sociale, le caractère non lucratif de nos activités nous permet de nous centrer sur un objectif unique : gérer au mieux les intérêts de nos adhérents dans un esprit de prévoyance, de solidarité et d’entraide.

### Chiffres clés

26 implantations en France

1,94 millions de cotisants

3,18 millions de personnes couvertes

165 272 contrats d’entreprise

3,89 milliards d’euros d’allocations ou prestations versées

3,45 milliards d’euros de cotisations encaissées

8<sup>ème</sup> rang français en retraite complémentaire par répartition

1 700 collaborateurs

# Optimiser sa cou

## Des **garanties adaptées** à votre foyer et à votre âge

**Assurez-vous que les garanties pour lesquelles vous cotisez correspondent à vos besoins :**

- Vos remboursements en optique et en dentaire sont-ils satisfaisants ?
- Êtes-vous amenés à consulter dans des domaines non remboursés par la Sécurité sociale (acupuncture, ostéopathie...) ?
- Voulez-vous améliorer vos remboursements en cas d'hospitalisation ?
- Avez-vous besoin d'un forfait maternité ?

**Les contrats frais de santé des mutuelles Vauban Humanis ont été conçus pour prendre en compte chaque situation.**

### Construisez votre produit en 3 étapes

#### • Etape 1 :

---

Vous choisissez votre niveau de remboursements sur les postes **incontournables** (hospitalisation, consultations, soins dentaires...). Dès le premier niveau, vous avez l'assurance de bénéficier d'une **couverture santé performante**.

#### • Etape 2 :

---

Selon vos besoins, **augmentez vos remboursements** ! Vous pouvez, au choix, renforcer un, deux ou trois postes jusqu'au montant que vous souhaitez, parmi les deux paliers à votre disposition.

#### • Etape 3 :

---

Personnalisez encore davantage votre contrat ! Avec l'option « **Mes garanties préférées** », bénéficiez de remboursements sur les garanties **de votre choix** : contraception non remboursée par la Sécurité sociale, vaccination internationale...

# ouverture santé

## Économies :

En choisissant vos garanties et votre niveau de remboursements, vous maîtrisez vos dépenses.

Grâce à des accords négociés avec des professionnels de santé en optique et dentaire, vous avez accès à des soins de qualité au meilleur coût. **Une bonne solution pour maîtriser son reste à charge !**

## Fidélité :

Pour vous remercier de votre confiance, **les montants de remboursements sont augmentés dès la 2<sup>ème</sup> année** sur les garanties suivantes :

- Prothèses dentaires « dents du sourire » (couronnes céramo-métalliques, remboursées ou non par la Sécurité sociale).
- Implants dentaires.
- Verres ou lentilles complexes.



## Les services inclus dans votre contrat :

- **Tiers-payant national** : pas d'avance d'argent !
- Assistance : aide à domicile, garde des enfants...
- Actes de **prévention** : vaccin anti-grippe, détartrage annuel...
- Application iPhone ® et site web Mobile « Défibriateurs en France »
- Accès gratuit à notre bouquet de **E-services** via votre Espace Client personnalisé sur [www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com), notamment :
  - consultation de vos garanties et de vos remboursements
  - demande de prise en charge hospitalière en ligne
  - géolocalisation des professionnels de santé pratiquant le tiers-payant...

# Optimiser sa couverture santé

Demandez dès aujourd'hui votre devis personnalisé en renvoyant le coupon joint à ce guide ou en vous rendant sur notre site internet [www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)

## À SAVOIR

- Pas de frais de dossier.
- Pas de sélection médicale à l'adhésion.
- Vous pouvez garder votre contrat à vie.
- Cotisation gratuite à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.
- En tant qu'adhérent de nos mutuelles, vous pouvez bénéficier de prises en charge spécifiques en cas de situations exceptionnelles, grâce aux fonds Action sociale.

Jusqu'où iriez-vous pour utiliser toute votre **mutuelle** ?



Créez plutôt votre mutuelle santé  
**100% VOUS !**



**3 clics - 2 minutes**  
votre devis santé en ligne

### Vous avez la chance d'être couvert par un contrat d'entreprise ?

Pensez à votre couverture santé lorsque vous quitterez votre employeur, notamment en cas de départ à la retraite. Découvrez les contrats Vauban Humanis adaptés au passage à la retraite.

[www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)



Pour en savoir plus

 N° Azur **0 810 82 82 26**

prix appel local

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

# Préparer l'avenir

## Faire plaisir à son entourage

### Plan Épargne Enfant Vauban :

investissez pour l'avenir de vos enfants et de vos petits-enfants

Être prévoyant, c'est se donner les moyens d'anticiper sereinement l'avenir. Financer un permis de conduire, des frais de scolarité, une première installation, une première voiture, un voyage d'étude à l'étranger... Les projets ne manqueront pas !

#### Pourquoi souscrire un PEEV ?

- L'argent épargné reste le vôtre : il est disponible à tout moment pour vous.
- Vous bénéficiez des mêmes avantages fiscaux que l'assurance vie concernant les droits de succession.
- En tant que souscripteur, si vous décédez avant 60 ans, les versements programmés sont intégralement pris en charge par l'assureur jusqu'à la fin prévue du plan.

#### Comprendre le placement

Le Plan Épargne Enfant Vauban est un contrat d'assurance vie dédié à la transmission du capital : il vous permet d'investir pour l'avenir de vos enfants et de vos petits-enfants.

Vous pourrez faire le choix de les accompagner dans leurs projets futurs, mais aussi rester propriétaire de l'argent épargné en cas de besoin.



#### > Pour en savoir plus

**N°Azur 0 810 82 82 26**

prix appel local

**Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h**

# Préparer l'avenir Développer

## L'assurance vie : le placement à privilégier

**L'assurance vie est le placement financier préféré des Français : il permet de se constituer une épargne dynamique tout en respectant sa sensibilité au risque. Et grâce aux fonds en euros, vous épargnez en toute sécurité !**

### Comprendre l'assurance vie

- **Vous alimentez votre contrat comme vous le souhaitez**

Épargne occasionnelle ou programmée ? À la souscription, vous choisissez d'effectuer des versements libres ou programmés mensuels, trimestriels ou annuels. Votre premier versement constitue la date d'effet du contrat. À tout moment, vous pouvez effectuer des versements complémentaires, même imprévus.

- **Vous pouvez conserver votre contrat à vie**

Votre argent continue à fructifier et vous pouvez ainsi le transmettre en cas de décès.

- **Votre argent reste disponible à tout moment pour l'utiliser comme vous le voulez**

Vous pouvez effectuer des rachats à tout moment. Mais sachez que plus vous conservez votre épargne longtemps, moins vous êtes imposé ! Les plus-values générées sont exonérées d'impôts au delà de 8 ans de placement, dans la limite de 9 200 € pour un couple et de 4 600 € pour un célibataire.

- **Vous transmettez votre patrimoine en toute sécurité**

Vous choisissez le(s) bénéficiaire(s) de votre capital en cas de décès.

- Transmission au conjoint survivant, au partenaire lié par un PACS ou aux frères et sœurs (sous conditions) : exonération totale de fiscalité sans limite de montant ni d'âge.
- Transmission à d'autres bénéficiaires : la fiscalité dépend de l'âge auquel sont effectués les versements.

# son épargne

## À SAVOIR

- Vous pouvez posséder plusieurs contrats d'assurance vie en cumulant les avantages.
- **Pour un maximum de sécurité, investissez votre épargne sur des fonds en euros.**
- Vous pouvez ouvrir un contrat en effectuant un seul versement, pour prendre date fiscalement.

## Renseignez-vous !

### Pourquoi souscrire un contrat Performance Absolue Vie ?

Les frais de Performance Absolue Vie sont réduits au minimum :

- 0 % de frais sur versement,
- 0 € de frais de dossier,
- 0 % de frais sur les rachats partiels ou totaux.

Une rentabilité attractive :

- 4,02%\* nets versés en 2010 sur les fonds Apicil Euro Garanti,
- une performance moyenne de 4,70%\*\* nette sur les 5 dernières années.

\* Net de frais de gestion hors prélèvements sociaux, appliqué pour l'année 2010 sur tous les versements effectués sur le fonds Apicil Euro Garanti.

\*\* Net de frais de gestion hors prélèvements sociaux sur tous les versements effectués sur le fonds Apicil Euro Garanti depuis 2006.

0%  
de frais sur  
versement



Pour en savoir plus

 **N°Azur 0 810 82 82 26**

prix appel local

**Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h**

Performance Absolue Vie : contrat d'assurance vie assuré par Apicil Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 50 000 000 €. Siège social : 38, rue François Peissel - 69300 Caluire-et-Cuire. 440 839 942 RCS Lyon.

# Préparer l'avenir

## S'assurer un revenu régulier

### Le PERP

#### Performance retraite

**Le Plan d'Épargne Retraite Populaire est un placement dont l'objectif unique est le financement d'un revenu complémentaire de retraite, qui sera versé sous forme de rente.**



### Pourquoi souscrire un PERP ?

- Grâce à la fiscalité liée aux cotisations du PERP, vos impôts financent une partie de votre retraite.
- Pendant votre vie active, votre épargne reste disponible pour faire face aux accidents de la vie comme l'invalidité et la fin de droit de chômage (cas fixés par la loi).
- En cas de décès, votre rente peut être versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) ou à vos enfants mineurs sous forme d'une rente éducation.
- Vous gérez ou vous vous laissez guider : vous avez la liberté de choisir votre mode de gestion suivant votre connaissance des marchés financiers et l'implication souhaitée.

### Comment ça marche ?

- Vous cotisez pendant votre vie active, vous épargnez au minimum 150 € par an.
- Vous déduisez les versements effectués dans le cadre fiscal du PERP, jusqu'à 10 % du revenu professionnel net, après abattement de 10 % pour frais professionnels.
- Au moment de votre départ à la retraite, vous avez le choix entre 2 options de rente :
  - la rente viagère permanente vous assure un revenu à vie mais modulable suivant les options choisies,
  - la rente viagère temporaire vous garantit un versement pendant une durée fixe de 5 ans, 10 ans, 15 ans ou 20 ans.

# Protéger son foyer

## Prévoir en cas de coup dur

### Garantie Blessures Accidentelles: pour les accidents de la vie courante

Bricolage, loisirs, chute dans l'escalier... Chaque année, en France, 11 millions de personnes sont victimes d'un accident de la vie quotidienne.

Si personne n'est identifié comme responsable de l'accident, aucun dédommagement n'est possible. La Sécurité sociale ne prend en charge qu'une partie des frais médicaux liés aux conséquences de l'accident ; la gestion des tâches quotidiennes, qui peut s'avérer très difficile en cas d'immobilisation, est à votre charge.

#### Pourquoi souscrire une garantie Blessures Accidentelles ?

L'offre Garantie Blessures Accidentelles prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire allant jusqu'à 9 000 € en cas de fracture, brûlure, luxation, lésion interne par traumatisme ou hospitalisation résultant d'un accident.

Vous utilisez la somme versée comme vous le souhaitez : faire appel à une aide ménagère, vous offrir un équipement adapté à votre handicap, vous faire livrer les courses à domicile... Vous n'avez aucun justificatif à apporter.

#### Comment ça marche ?

- Vous choisissez votre niveau de garantie.
- Votre tarif n'évolue pas avec votre âge.
- Pas d'examen médical, ni questionnaire de santé.
- Les garanties sont valables dans le monde entier, 24 h/24 h.
- Les indemnités ne sont pas imposables.

# Protéger son foyer Préserver son

## Humanis Autonomie : anticiper financièrement la dépendance

La dépendance ne concerne pas que les personnes âgées.

Un accident de voiture, une chute dans l'escalier, une longue maladie...

Autant d'événements imprévisibles qui peuvent rendre une personne dépendante de ses proches pour les actes simples de la vie courante, quel que soit son âge, d'où la nécessité d'anticiper.

### Comprendre la dépendance

On parle de dépendance lorsqu'une personne ne peut plus accomplir les actes simples de la vie courante (toilette, alimentation, déplacements...).

Cette perte d'autonomie nécessite un encadrement spécifique au coût souvent très élevé : soins médicaux et paramédicaux, appareillages, aménagement de la maison, aide à domicile.

Les proches sont souvent sollicités, en tant qu'aidant dans le cadre du maintien à domicile, ou comme soutien financier dans le cadre de l'aide alimentaire aux ascendants en cas de placement.

### Quels revenus en cas de dépendance ?

Pour toute information sur les dispositifs d'aide, vous pouvez vous adresser au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou à votre caisse de retraite.

### Pourquoi souscrire un contrat Humanis Autonomie ?

**Humanis Autonomie est un contrat fait pour les aidants et pour les personnes dépendantes :**

- Une rente à vie, non imposable, sans limite d'âge ni de durée.
- De nombreuses prestations d'assistance : service à domicile, conseils et informations, organisation du cadre de vie...
- La maîtrise du cadre de vie : services appropriés à domicile ou séjour en établissement spécialisé.
- Une prise en charge de l'hébergement de la personne dépendante pour permettre à l'aidant de se reposer.

***Et vous êtes également couvert en cas de dépendance partielle !***

# on patrimoine

## Sérénité Obsèques :

soulager ses proches de la charge des obsèques

**Osons parler d'obsèques ! Car prévoir, c'est la meilleure façon de soulager vos proches le moment venu.**

### Pourquoi souscrire un contrat Sérénité Obsèques ?

- Vos souhaits seront respectés : grâce à la prestation "Gestion des volontés", vous pouvez prendre vos dispositions avec la certitude que vos proches auront la possibilité financière de les réaliser...
- Le capital versé est exonéré de droits de succession.
- Vos proches bénéficient d'un accompagnement dédié (assistance administrative et juridique, soutien psychologique).

### Comment ça marche ?

- La cotisation ne change pas avec l'âge, elle est définie une fois pour toute à l'adhésion.
- Vous souscrivez sans examen de santé, ni questionnaire médical.
- Lors de votre décès, votre famille contacte nos conseillers avant toute démarche et bénéficie ainsi immédiatement de la prise en charge administrative.



> Pour en savoir plus

► N°Azur 0 810 82 82 26

prix appel local

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

Sérénité Obsèques - contrat assuré par Auxia, entreprise régie par le Code des Assurances - SA au capital de 74545776 € 422 088 476 RCS Paris. Offre distribuée par VHC. Siège : 29, rue Cardinet - 75858 Paris Cedex 17.

# Assurer son habitation

## Choisir la tranquillité

Propriétaire ou locataire, il est important d'assurer votre maison ou votre appartement en cas de vol, de dégâts des eaux ou d'incendie,...

Avec son contrat Assurance Habitation Vauban Humanis vous propose 3 formules qui vous garantissent une protection sur mesure pour votre résidence principale ou secondaire.

- La Formule **ESSENTIELLE** pour l'indispensable : incendie, dégâts des eaux, assistance en cas de dommages, responsabilité civile...
- La Formule **CONFORT** pour plus de garanties sur le mobilier et les objets de valeur : vol, bris de vitres et objets de valeur...
- La Formule **CONFORT PLUS** pour une garantie optimale et complète : dommages électriques, rééquipement à neuf...

Votre contrat Assurance Habitation vous accompagne dans vos actions en faveur de l'environnement : les installations extérieures comme les capteurs solaires, mâts et éoliennes sont couverts.

Personnalisez vos garanties grâce à différentes options : zéro franchise, vérandas, terrains de tennis et piscines, pratique d'une activité rémunérée pour les assistantes maternelles par exemple, individuelle accident enfant...



**Nouveau !  
Vente en ligne  
uniquement**

**Offre  
dédiée aux  
50 ans et +**

**À  
SAVOIR**

**Vous êtes propriétaire bailleur ?  
Une protection spécifique indispensable**

Vous mettez en location votre bien immobilier ? Votre responsabilité peut être engagée (tempête, incendie provoqué par l'installation de chauffage, défaillance d'assurance du locataire ...), c'est pourquoi Vauban Humanis vous propose une formule de garanties spécifiques.

**Faites dès aujourd'hui votre devis en ligne sans engagement  
de votre part sur**

**[www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)**

# L'Action sociale à vos côtés



## Une démarche en faveur de chaque adhérent

**L'Action sociale Vauban Humanis vous aide à faire face à des événements imprévus de la vie, dès lors que vous êtes adhérent à l'une de nos Institutions de Retraite ou bénéficiaire d'un contrat de santé ou de prévoyance via nos Mutuelles et notre Institution de Prévoyance.**

L'Action sociale, complémentaire aux aides sociales publiques et privées existantes mais non systématiques, propose une diversité de prestations individuelles et collectives : écoute, conseil, orientation, aides financières, actions de prévention.

Les types d'aides et les domaines d'intervention varient en fonction de l'institution d'adhésion. Ces prestations peuvent porter sur le handicap, la dépendance, le lien social, la santé, la famille, etc.

### Quelques chiffres :

- 67 collaborateurs
- 9 délégations sociales régionales
- 13 points de rencontre
- 9 centres de prévention
- 5 espaces emploi
- 315 bénévoles
- 8 établissements de retraite pilotés
- 320 places réservées pour les personnes handicapées
- 1 700 places réservées dans les établissements de retraite

# Simplicité, facilité, réactivité et accompagnement : Vauban Humanis, un partenaire toujours proche de vous.

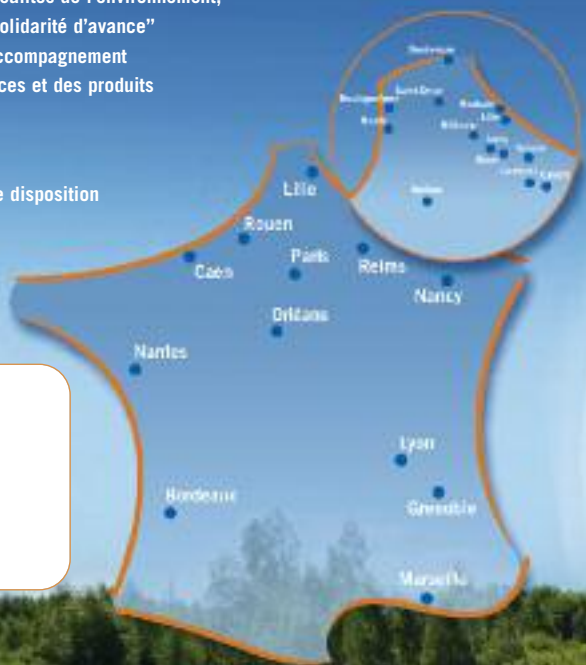
Vauban Humanis est une marque du groupe Humanis,  
3<sup>ème</sup> groupe paritaire de protection sociale.

Humanis met à votre disposition des solutions performantes pour répondre à vos attentes,  
en retraite, santé, prévoyance, épargne, assurance internationale, et action sociale.

Vauban Humanis partage avec l'ensemble de ses partenaires, des relations basées  
sur l'écoute et la proximité. Conscient des réalités de l'environnement,  
Vauban Humanis adopte la signature "une solidarité d'avance"  
qui souligne une démarche permanente d'accompagnement  
et d'innovation, afin de vous offrir des services et des produits  
de qualité, en phase avec vos attentes.

Votre conseiller Vauban Humanis est à votre disposition  
pour vous guider dans votre choix.

Contactez-le !



**N°Azur 0 810 82 82 26**  
prix appel local

Du lundi au vendredi de 9 h à 19 h

Toutes les coordonnées de vos délégations régionales  
sur [www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)

Vauban Humanis est une marque du groupe Humanis.

Vauban Humanis Conseil - SARL au capital de 1 409 000 € - Siège social : 8 boulevard Vauban, 59800 LILLE

Société de courtage d'assurances exerçant sous le contrôle de l'ACP, 61 rue Taitbout, 75009 Paris

RCS Lille 487 543 803 - N° d'immatriculation à l'ORIAS ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) : 07 025 824.

Les Mutuelles (Groupe Smiso Mutuelle des Cadres, Mutuelle Familiale Vauban Humanis) sont des institutions  
membres du groupe Humanis, association Loi 1901 et du GIE Vauban Humanis - RCS Lille 487 454 340.

Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité

et inscrites au Registre national des mutuelles sous les numéros 324 310 614 et 783 711 997.

Siège Social : 8, boulevard Vauban - 59024 Lille Cedex - Tél. : 03 20 63 36 36 - Fax : 03 20 63 39 97.

[www.vaubanhumanis.com](http://www.vaubanhumanis.com)  
[www.humanis.fr](http://www.humanis.fr)

 **humanis**  
Partager c'est grandir

